



BUREAU DU DIRECTEUR
PARLEMENTAIRE DU
BUDGET
OFFICE OF THE
PARLIAMENTARY
BUDGET OFFICER

**Le Plan des dépenses
du gouvernement et
le Budget principal
des dépenses
pour 2017-2018**

Ottawa, Canada
9 mars 2017
www.pbo-dpb.gc.ca

Le directeur parlementaire du budget (DPB) est chargé de fournir des analyses indépendantes au Parlement sur l'état des finances publiques, les prévisions budgétaires du gouvernement et les tendances de l'économie nationale. À la demande d'un comité ou d'un parlementaire, il est tenu de faire une estimation des coûts de toute proposition concernant des questions qui relèvent de la compétence du Parlement.

Le lecteur trouvera dans le présent document une analyse détaillée du Plan des dépenses du gouvernement fédéral et du Budget principal des dépenses pour 2017-2018, lequel appuie les deux premiers projets de loi de crédits que le gouvernement demande au Parlement d'approuver pour la somme de 102 milliards de dollars.

Le présent rapport a été préparé par le personnel du directeur parlementaire du budget. Jason Jacques et Alex Smith ont rédigé le rapport. Mostafa Askari a fourni des commentaires. Nancy Beauchamp et Jocelyne Scrim ont participé à la préparation du rapport pour publication. Veuillez envoyer un message à pbo-dpb@parl.gc.ca pour obtenir plus de renseignements.

Jean-Denis Fréchette
Directeur parlementaire du budget

Table des matières

Résumé	1
1. Introduction	3
1.1. Plan des dépenses et Budget principal des dépenses – Synthèse	4
2. Réforme du budget des dépenses	7
2.1. Cohérence	7
2.2. Suivre les dépenses	8
3. Dépenses majeures	10
3.1. Dépenses en infrastructures	10
3.2. Dépenses fédérales en soins de santé et pour les aînés	12
Notes	15

Résumé

Le Budget principal des dépenses appuie l'examen par le Parlement du projet de loi de crédits provisoires, lequel approuve les fonds pour les trois premiers mois de l'exercice financier, et du projet de loi pour la totalité des crédits, c'est-à-dire le montant énoncé dans le Budget principal des dépenses, moins les crédits provisoires.

Le Plan des dépenses du gouvernement et le Budget principal des dépenses pour 2017-2018 prévoient des autorisations de dépenses budgétaires de 257,9 milliards de dollars, une hausse d'environ 7,8 milliards de dollars (3,1 %) par rapport aux autorisations budgétaires décrites dans le Budget principal des dépenses pour 2016-2017, et une hausse de 751 millions de dollars par rapport au budget des dépenses à ce jour en 2016-2017. De ce montant, 102,1 milliards de dollars se rapportent à des crédits que doit autoriser le Parlement.

Les dépenses législatives devraient s'élever à 155,8 milliards de dollars; il s'agit d'une hausse de 1,8 milliard de dollars (1,2 %) comparativement au budget total des dépenses législatives pour 2016-2017. En 2017-2018, le gouvernement s'attend à ce que les paiements du Transfert canadien en matière de santé augmentent de 1,1 milliard de dollars (3 %) et dépassent 37,1 milliards de dollars. Les dépenses fédérales relatives aux prestations aux personnes âgées atteindront 51,2 milliards de dollars en 2017-2018, une hausse de 2,8 milliards de dollars (5,8 %).

La reddition de comptes quant aux dépenses fédérales et le contrôle de la mise en œuvre du plan financier du gouvernement demandent une surveillance des dépenses fédérales dès qu'elles sont annoncées dans le Budget, puis lorsqu'elles sont approuvées, dans le Budget des dépenses, par le Parlement et, enfin, quand elles se transposent en dépenses réelles inscrites aux Comptes publics. Par contre, la façon dont le gouvernement présente ses renseignements financiers pose plusieurs difficultés à cet égard :

- Le Budget principal des dépenses est préparé avant le Budget et ne tient pas compte des postes annoncés dans le Budget de cette même année.
- Les ministères ne comptabilisent pas toujours, et de façon claire, leurs dépenses budgétaires dans le Budget principal des dépenses.
- Les crédits du Budget principal des dépenses se basent sur le type de dépenses, alors que le Budget décrit l'objectif du financement.
- Le Budget et le Budget principal des dépenses sont préparés à l'aide de cadres comptables différents et n'ont pas la même portée.

L'élément le plus important du plan financier du gouvernement est la seconde année de son programme d'infrastructures. Bien que le gouvernement ait affecté, pour 2017-2018, de nouveaux investissements de l'ordre de 8 milliards de dollars pour les infrastructures, le DPB ne peut relever qu'environ 5,5 milliards de dollars en investissements supplémentaires dans le Budget principal des dépenses pour 2017-2018. Une portion de ces fonds a pu être reportée, ce qui cadrerait avec les 828 millions de dollars en fonds d'infrastructures que le gouvernement a reportés dans le Budget supplémentaire des dépenses (C) 2016-2017.

1. Introduction

Pour utiliser les fonds du Trésor, le gouvernement doit en recevoir l'autorisation du Parlement.

Il reçoit cette autorisation soit par des dispositions législatives en vigueur qui lui accordent une autorisation permanente, comme celles relatives aux prestations de la Sécurité de la vieillesse et aux paiements de péréquation aux provinces, soit par des crédits votés annuellement qui cesseront d'avoir effet à la fin de l'exercice financier. Le Parlement approuve ces crédits votés au moyen d'un projet de loi de crédits.

Le Budget principal des dépenses appuie l'examen par le Parlement du projet de loi de crédits provisoires, lequel approuve les fonds pour les trois premiers mois de l'exercice financier, et du projet de loi pour la totalité des crédits, c'est-à-dire le montant énoncé dans le Budget principal des dépenses, moins les crédits provisoires.

Le Budget principal des dépenses présente les dépenses prévues autorisées par des dispositions législatives adoptées précédemment, c'est-à-dire les autorisations législatives, à titre informatif seulement.

Pour 2017-2018, les autorisations législatives représentent environ 60 % des autorisations budgétaires totales énoncées dans le Budget principal des dépenses. Les autorisations restantes (40 %) requièrent l'approbation du Parlement par l'intermédiaire de projets de loi de crédits.

1.1. Plan des dépenses et Budget principal des dépenses – Synthèse

Le Plan des dépenses du gouvernement et le Budget principal des dépenses pour 2017-2018 prévoient 257,9 milliards de dollars en dépenses budgétaires et une diminution de 219 millions de dollars au titre des prêts non budgétaires, des placements et des avances (tableau 1-1). Du total budgétaire, 102,1 milliards de dollars se rapportent aux crédits que doit autoriser le Parlement.

Tableau 1-1 Plan des dépenses du gouvernement

<i>(Milliards de \$)</i>	Budgétaires	Non budgétaires
Crédits votés	102,1	0,03
Postes législatifs	155,8	-0,25
Total	257,9	-0,22

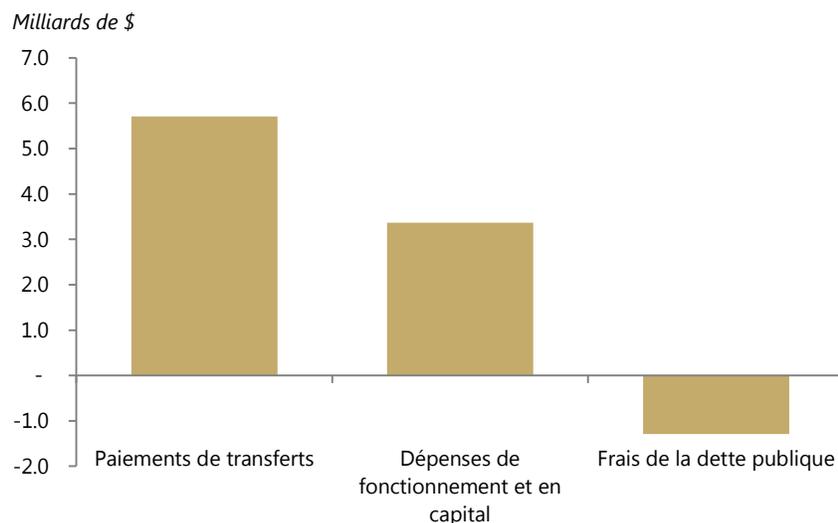
Source : Budget principal des dépenses pour 2017-2018

Les autorisations de dépenses budgétaires de 257,9 milliards de dollars représentent une hausse d'environ 7,8 milliards de dollars (3,1 %) par rapport aux autorisations budgétaires décrites dans le Budget principal des dépenses pour 2016-2017. Si on les compare au budget des dépenses à ce jour en 2016-2017, elles représentent une hausse de 751 millions de dollars (0,3 %).

Les autorisations budgétaires de 2017-2018 augmenteront en raison des demandes de financement prévues au Budget supplémentaire des dépenses.

Comme le montre la Figure 1-1, la majeure partie de la hausse de 7,8 milliards de dollars des autorisations budgétaires concerne les transferts qui ont augmenté de 5,7 milliards de dollars (3,6 %). Les dépenses de fonctionnement et d'immobilisation, elles, ont connu une hausse de 3,4 milliards de dollars (4,9 %). Ces augmentations ont été compensées en partie par une baisse des frais de la dette publique de 1,3 milliard de dollars (5,7 %).

Figure 1-1 Composition des modifications aux autorisations budgétaires (par rapport à l'exercice précédent)



Source : Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, Budget principal des dépenses pour 2017-2018

Note : La figure compare le Budget principal des dépenses pour 2017-2018 à celui de 2016-2017.

Les principaux transferts aux particuliers, dont les prestations aux aînés et les prestations pour les enfants, devraient augmenter de 4,7 milliards de dollars (5,2 %) par rapport aux prévisions de 2016-2017 pour atteindre 95,9 milliards de dollars. Les principaux transferts aux autres ordres de gouvernement, notamment les paiements de péréquation et le Transfert canadien en matière de santé, devraient être bonifiés de 1,6 milliard de dollars (2,4 %) pour atteindre 70,0 milliards de dollars.

Les organismes fédéraux connaissant la hausse la plus importante de leurs autorisations budgétaires totales depuis le Budget principal des dépenses pour 2016-2017 sont Infrastructure Canada (3,1 milliards de dollars, soit 81,2 %), Affaires autochtones et du Nord Canada (2,6 milliards de dollars, soit 34 %), Industrie Canada (1,3 milliard de dollars, soit 99,8 %), Anciens combattants Canada (1,1 milliard de dollars, soit 29,3 %) et Services publics et Approvisionnement Canada (824 millions de dollars, soit 28,7 %).

Les organismes fédéraux qui ont connu une diminution considérable de leurs autorisations budgétaires sont Emploi et Développement social Canada (4,2 milliards de dollars, soit 6,8 %), Statistique Canada (280 millions de dollars, soit 37,3 %), Ressources naturelles Canada (253 millions de dollars, soit 15,9 %), l'Agence spatiale canadienne (78,6 millions de dollars, soit 18,2 %) et le Conseil national de recherches du Canada (53,3 millions de dollars, soit 5,1 %).

La baisse de la valeur des autorisations non budgétaires est attribuable à la réduction, de l'ordre de 621 millions de dollars, des prévisions pour les prêts aux étudiants et aux apprentis d'Emploi et Développement social Canada par rapport au Budget principal des dépenses de l'exercice précédent. Or, le Ministère prévoit une augmentation de 462 millions de dollars pour son Programme canadien de prêts et bourses aux étudiants et aux apprentis, principalement due à la hausse pour le Programme canadien de bourses aux étudiants.

2. Réforme du budget des dépenses

C'est dans le Budget que le gouvernement présente son plan financier global duquel font également partie les annonces de nouvelles dépenses et de dépenses supplémentaires. La reddition de comptes quant aux dépenses fédérales et le contrôle de la mise en œuvre du plan financier du gouvernement demandent une surveillance des dépenses fédérales dès qu'elles sont annoncées dans le Budget, puis lorsqu'elles sont approuvées, dans le Budget des dépenses, par le Parlement et, enfin, quand elles se transposent en dépenses réelles inscrites aux Comptes publics.

Cependant, la façon dont le gouvernement présente ses renseignements financiers pose plusieurs difficultés à cet égard. Le gouvernement s'est engagé à améliorer sa méthode et, pour se faire, a présenté, en octobre 2016, un [programme de réforme](#).

2.1. Cohérence

Comme le Budget principal des dépenses est préparé avant le Budget, souvent, les annonces relatives aux dépenses faites dans le Budget sont ajoutées plus tard dans le Budget supplémentaire des dépenses ou dans le Budget principal des dépenses d'exercices ultérieurs. Par conséquent, le Budget principal des dépenses ne brosse pas un tableau complet des dépenses prévues par le gouvernement pour l'exercice.

Le gouvernement suggère de repousser la présentation du Budget principal des dépenses au 1^{er} mai ce qui, selon le gouvernement, améliorerait la cohérence, car les postes annoncés dans le Budget pourraient être inscrits au Budget principal des dépenses. De plus, il ne serait plus nécessaire de créer, au printemps, un Budget supplémentaire des dépenses.

Ce manque de cohérence ressort dans le Budget principal des dépenses pour 2017-2018 de VIA Rail Canada et de Marine Atlantique. Les crédits de VIA Rail Canada sont 204 millions de dollars (48,1 %) en deçà du budget des dépenses à ce jour pour l'exercice 2016-2017, et ceux de Marine Atlantique, 68 millions de dollars (47,7 %) en deçà. Dans les deux cas, cette baisse est due à l'expiration de financements temporaires annoncés dans les budgets précédents; elle n'illustre pas les besoins financiers des deux organismes pour l'exercice. Le budget à venir pourrait prévoir du financement supplémentaire pour ces sociétés d'État.

Pour repousser le dépôt du Budget principal des dépenses, il faudra modifier le Règlement de la Chambre des communes. Le gouvernement avait indiqué,

en janvier 2016, son intention d'appliquer la réforme dès 2017-2018, mais il n'a pu obtenir le consensus à temps pour y parvenir.

Malgré tout, le DPB a souligné, dans sa [note](#) sur le Budget supplémentaire des dépenses (C) 2016-2017, que repousser le Budget principal des dépenses ne permettrait pas, sans autres réformes administratives, de pleinement l'aligner sur le Budget.

Enfin, pour harmoniser complètement le contenu du Budget et du Budget principal des dépenses, il faudrait probablement harmoniser aussi leur processus de planification. Le calendrier parlementaire a un échéancier fixe en ce qui a trait à l'examen des crédits, mais la nature imprécise de la planification des budgets rend difficile la coordination des activités administratives du gouvernement¹.

2.2. Suivre les dépenses

La disparité dans la façon de présenter les budgets fait en sorte qu'il est difficile de suivre l'utilisation des dépenses fédérales de leur annonce dans le Budget à leur inscription au Budget des dépenses.

Quand le Budget annonce une nouvelle dépense ou une dépense supplémentaire, il donne une description générale de l'objectif du financement. L'organisme et le programme qui se serviront du financement sont rarement mentionnés. Or, le Budget des dépenses, lui, est structuré selon les dépenses organisationnelles, les crédits étant répartis en fonction du type de dépense.

L'identification des postes budgétaires dans le Budget supplémentaire des dépenses fait en sorte qu'il est plus facile de suivre les dépenses. Toutefois, leur présentation dans le Budget principal des dépenses n'est pas aussi systématique. Par exemple, Affaires autochtones et du Nord Canada fournit, dans les faits saillants de son Budget principal des dépenses pour 2017-2018, des montants de financement précis se rapportant au Budget 2016. Santé Canada, de son côté, ne fait jamais référence au Budget 2016 et ne donne aucun renseignement précis sur le financement. La difficulté qu'a eue le DPB à faire le suivi des engagements du Budget 2016 est notée dans la section ci-dessous sur les dépenses en infrastructures.

Il serait plus facile de faire le lien entre les annonces et les affectations prévues aux budgets des dépenses si, entre autres, le gouvernement adoptait une structure de crédits basée sur les programmes, ou sur l'objet du crédit, car le lien entre l'objectif d'une dépense et son approbation par le Parlement y serait mieux défini. Depuis 2016-2017, le gouvernement a mis en place un [projet pilote](#) dans le cadre duquel le crédit pour les paiements de transfert de Transports Canada a été divisé en plusieurs crédits fondés sur les

programmes. Le gouvernement n'a pas dit s'il compte élargir ce projet à d'autres organisations et, si oui, quand.

Le fait que le Budget et les Comptes publics se fondent sur une comptabilité d'exercice et le Budget des dépenses sur une comptabilité de caisse modifiée représente une autre difficulté.² Puisque le gouvernement a des dépenses en capital limitées, cette différence n'apparaît pas de manière évidente pour la plupart des initiatives en matière de dépenses. Dans son programme de réforme, le gouvernement a indiqué qu'il pourrait fournir, dans le Budget principal des dépenses, de l'information obtenue selon la méthode de la comptabilité d'exercice pour les budgets d'immobilisations importants et les passifs complexes, ce qu'il n'a pas encore fait.

Dans l'ensemble, le Budget et le Budget des dépenses ont chacun leur portée. Par exemple, l'assurance-emploi n'est pas comptabilisée dans le Budget des dépenses. En 2016-2017, les dépenses globales prévues pour l'exercice visé par le Budget 2016 étaient supérieures de 65,7 milliards de dollars aux chiffres comptabilisés dans le Budget principal des dépenses pour 2016-2017. L'année dernière, le gouvernement a commencé à ajouter un tableau comparatif dans le Budget supplémentaire des dépenses (A). Si ce tableau explique les différences de portée, il donne peu d'information sur les postes qui ne figurent pas dans le Budget des dépenses.

L'exclusion de certains postes du Budget des dépenses peut faire en sorte qu'il soit difficile de suivre les dépenses fédérales. Par exemple, la Prestation universelle pour la garde d'enfants, un programme de dépenses législatives, a été remplacée par l'Allocation canadienne pour enfants, un transfert qui se fait par l'intermédiaire du régime fiscal. Par conséquent, Emploi et Développement social a vu ses dépenses législatives diminuer de 4,2 milliards de dollars par rapport au Budget principal des dépenses de l'exercice précédent, et ce, même si l'Allocation canadienne pour enfants est un programme plus coûteux que son prédécesseur.

Le gouvernement a [déclaré son intention](#) de collaborer avec les parlementaires et d'autres intervenants pour améliorer la clarté, la cohérence et la responsabilisation eu égard aux dépenses du gouvernement. Les parlementaires ont affirmé vouloir que des améliorations supplémentaires soient apportées. Comme l'a souligné le Comité sénatorial permanent des finances nationales : « À des fins de clarté et de transparence dans la reddition des comptes, le gouvernement fédéral devrait déposer un seul budget pour l'ensemble de l'année ».

3. Dépenses majeures

3.1. Dépenses en infrastructures

L'élément le plus important du plan financier du gouvernement est la seconde année de son programme d'infrastructures. Le Budget 2016 a accordé de nouveaux investissements en infrastructures de l'ordre de 7,3 milliards de dollars pour 2017-2018.³ L'Énoncé économique de l'automne a revu ce montant à la hausse, lui accordant 700 millions de dollars supplémentaires pour atteindre 8 milliards de dollars.

Dans son [communiqué de presse](#), le gouvernement a affirmé que le Budget principal des dépenses pour 2017-2018 prévoyait plus de 7 milliards de dollars de nouveaux fonds pour l'infrastructure. Il est toutefois difficile de faire concorder les chiffres présentés dans le document avec cette affirmation.

Comme le montre le tableau 3-1, le DPB a pu cerner environ 5,5 milliards de dollars des 8 milliards de dollars annoncés en investissements supplémentaires.

**Tableau 3-1 Investissements fédéraux prévus en infrastructures
annoncés dans le Budget principal des dépenses pour
2017-2018⁴**

	Annonce du gouvernement	Budget principal des dépenses 2017-2018	Écart
<i>(en millions de dollars)</i>			
Infrastructures fédérales	1 937	240	-1 697
Transport en commun et autre infrastructure municipale	3 705	3 142	-563
Infrastructures d'enseignement postsecondaire	1 250	1 000	-250
Autochtones	837	848	+11
Culture, loisirs et autre infrastructure	288	251	-37
Total	8 017	5 481	-2 536

Sources : Finances Canada, Budget 2016; Secrétariat du Conseil du Trésor, Budget principal des dépenses pour 2017-2018.

Note : Les 700 millions de dollars supplémentaires annoncés dans l'Énoncé économique de l'automne n'ont pas pu être relevés pour un programme en particulier. Le DPB présume que ces investissements concernent la catégorie Transport en commun et autre infrastructure municipale.

Divers facteurs pourraient expliquer l'écart de 2,5 milliards de dollars. Le gouvernement pourrait prévoir demander des fonds supplémentaires pour les infrastructures dans le Budget supplémentaire des dépenses, ce qu'il n'a toutefois pas mentionné dans son Plan des dépenses pour l'exercice.

Il se pourrait aussi que le gouvernement ait décidé de reporter ses investissements dans l'infrastructure aux exercices ultérieurs. Cela cadrerait avec les 828 millions de dollars en fonds d'infrastructure reportés dans le Budget supplémentaire des dépenses (C) pour 2016-2017 et qui pourraient être utilisés dans un avenir indéterminé.

Une autre hypothèse serait que ces dépenses en infrastructures font partie du Budget principal des dépenses, mais que le DPB n'a pas réussi à les trouver. Dans ce cas, il s'agirait d'une autre preuve qu'il est très difficile de surveiller la mise en œuvre du plan financier du gouvernement.

Les dépenses en infrastructures énoncées dans le Budget principal des dépenses sont inférieures aux prévisions du DPB dans ses Perspectives économiques et financières de l'automne et son Suivi économique et financier. Plus tard, le gouvernement pourrait décider de demander l'autorisation du Parlement pour utiliser, pendant l'exercice en cours ou

durant un exercice subséquent, les fonds d'infrastructure qui ont été repoussés. Par ailleurs, le DPB s'attend à ce qu'environ la moitié des investissements fédéraux prévus en infrastructure soit utilisée comme prévu en 2016-2017. Le reste de ces investissements seront utilisés dans les exercices ultérieurs.

Les parlementaires voudront peut-être demander aux responsables fédéraux une synthèse des dépenses fédérales en infrastructures qui devraient avoir lieu en 2017-2018, et les interroger sur leurs attentes actuelles quant aux retombées économiques qu'auront les dépenses en infrastructures par rapport aux chiffres présentés dans le Budget 2016.

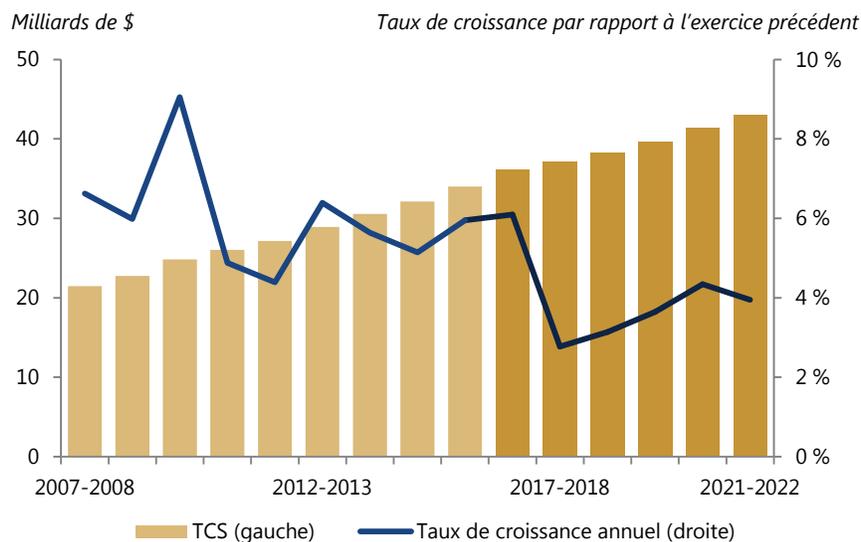
3.2. Dépenses fédérales en soins de santé et pour les aînés

Les dépenses prévues relatives aux programmes ayant une autorisation permanente ou « législative » devraient augmenter de 1,8 milliard de dollars (1,2 %) en 2017-2018 par rapport aux dépenses totales prévues en 2016-2017. Comme par les années passées, deux programmes sont en grande partie responsables de cette hausse : le Transfert canadien en matière de santé (TCS) et la Sécurité de la vieillesse (SV), qui représentent le quart des dépenses de programmes fédérales.

Le TCS, qui soutient le système canadien de santé public, est le plus grand programme de transferts à l'intention des provinces et territoires. À partir de 2017-2018, le TCS augmentera automatiquement chaque année en fonction de la moyenne mobile triennale de la croissance nominale du PIB, ou à hauteur d'au moins 3 %.

En 2017-2018, le gouvernement s'attend à ce que le TCS connaisse une hausse de 1,1 milliard de dollars (3 %) et dépasse les 37,1 milliards de dollars (Figure 3-1). En raison des changements de politique ci-dessus, le taux de croissance du TCS risque de diminuer à moyen terme par rapport au taux de croissance moyen de la dernière décennie.

Figure 3-1 Taux de croissance du Transfert canadien en matière de santé



Sources : Receveur général du Canada, Comptes publics du Canada; Secrétariat du Conseil du Trésor, Budget principal des dépenses pour 2017-2018; Directeur parlementaire du budget, Perspectives économiques et financières de l'automne 2016.

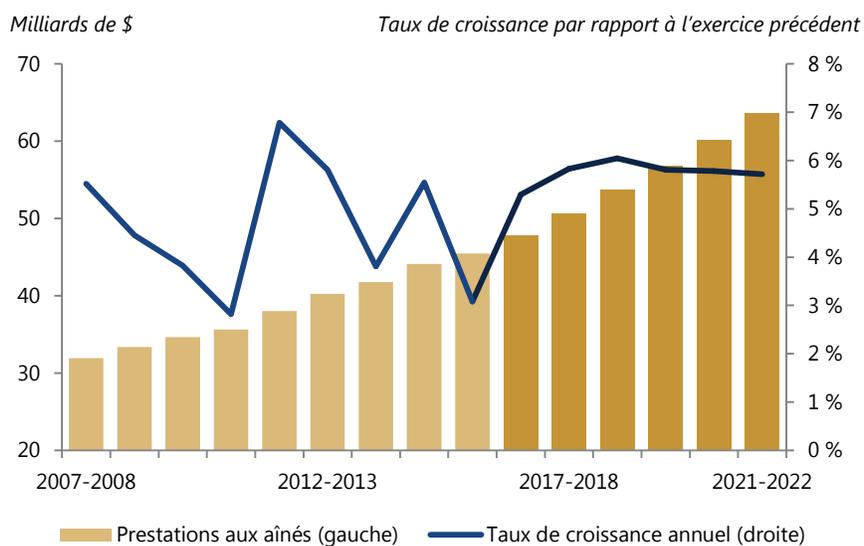
Note : Les chiffres avant l'exercice 2016-2017 sont réels. Les chiffres pour 2016-2017 et 2017-2018 sont des estimations. Les chiffres pour 2017-2018 et pour les exercices ultérieurs sont des prévisions du DPB.

La Sécurité de la vieillesse (SV) est le plus grand programme fédéral. La SV remet, à la plupart des personnes âgées de plus de 65 ans, des paiements mensuels de pension. Le programme est financé par les recettes des administrations publiques. En d'autres mots, les prestataires n'ont pas à contribuer au programme pour y avoir droit.

Outre le paiement mensuel de pension, le programme de la SV prévoit des paiements supplémentaires pour les pensionnés à faible revenu, comme le Supplément de revenu garanti.

Le Budget principal des dépenses indique que les dépenses fédérales relatives aux prestations aux aînés augmenteront de 2,8 milliards de dollars (5,8 %) pour atteindre 51,2 milliards de dollars en 2017-2018. Le taux de croissance des prestations aux aînés devrait être supérieur à la croissance économique globale en raison du vieillissement de la population canadienne, qui fait en sorte qu'une plus grande portion de la population est admissible à ces prestations.

Figure 3-2 Taux de croissance des prestations aux aînés



Sources : Finances Canada, Tableaux de référence financiers; Secrétariat du Conseil du Trésor, Budget principal des dépenses pour 2017-2018; Directeur parlementaire du budget, Perspectives économiques et financières de l'automne 2016.

Note : Les chiffres avant l'exercice 2016-2017 sont réels. Les chiffres pour 2016-2017 et 2017-2018 sont des estimations. Les chiffres pour 2017-2018 et pour les exercices ultérieurs sont des prévisions du DPB.

Notes

1. La question du moment du dépôt des budgets est abordée dans le document *Le processus budgétaire canadien : propositions d'amélioration* rédigé par Michael Wilson, Ottawa, mai 1985.
2. Selon la méthode de comptabilité de caisse, les recettes et les dépenses sont consignées quand l'argent est reçu ou dépensé, de la même façon que dans un compte bancaire personnel. Selon la méthode de comptabilité d'exercice, les recettes et les dépenses sont consignées dans la période à laquelle elles se rapportent.
3. Ministère des Finances Canada. Budget 2016; Tableau A2.4.
http://www.budget.gc.ca/2016/docs/plan/anx2-fr.html#_Toc446106884.
4. Les chiffres du Budget 2016 sont tirés du Tableau A2.4. Les chiffres du Budget principal des dépenses pour 2017-2018 sont calculés de la façon suivante : la catégorie Infrastructures fédérales correspond au changement net des dépenses prévues totales consacrées aux articles courants que sont l'achat de services de réparation et d'entretien, les services publics, le matériel et les fournitures, l'acquisition de bâtiments, les plans et les travaux et l'acquisition de terrains; la catégorie Transport en commun et autre infrastructure municipale s'entend du changement total net dans les dépenses d'Infrastructure Canada par rapport au Budget principal des dépenses de l'exercice précédent; la catégorie Infrastructure d'enseignement postsecondaire correspond aux dépenses totales prévues par Innovation, Sciences et Développement économique Canada pour la contribution au Fonds d'investissement stratégique pour les établissements postsecondaires; la catégorie Autochtones s'entend des nouvelles dépenses consacrées par Affaires autochtones et du Nord Canada aux systèmes d'aqueduc et des eaux usées, au fonds pour l'infrastructure éducationnelle et à d'autres infrastructures publiques dans les réserves. Le gouvernement n'a pas mentionné la catégorie Culture, loisirs et autre infrastructure dans le Budget principal des dépenses.